

COMMUNE DE NOTH

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017 A 19 H 00

L'an 2017, le 06 avril à 19 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de NOTH dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VITTE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 30 mars 2017

Étaient présents : Mmes Solange MAREST, Eliane MAZAUD, Stéphanie MONTAGNAC, Annabelle PERRAGUIN, Françoise PUYCHEVRIER, Nelly VOULAN-NUELLAS, MM Daniel COUTURIER, Dimitri FIOLE, Robert GOUPILLON, Jean-Claude JINGEAUD, Guy LOIRAUD, Philippe MARCELOT, Alain PEINAUD, Jean-Claude VITTE

Était excusée : Mme Christine BONNIN a donné pouvoir à M Guy LOIRAUD.

Assistaient également à la réunion : Annie PHILIPPON, secrétaire de mairie et Philippe DARBON, receveur municipal.

Mme Stéphanie MONTAGNAC a été élue secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, M le Maire remercie M DARBON, Receveur municipal, d'être venu présenter les documents budgétaires.

ORDRE DU JOUR :

- ➔ Appel nominal des membres du Conseil municipal
- ➔ Désignation du Secrétaire de séance
- ➔ **LOTISSEMENT DE VILLARD, TRANSPORTS SCOLAIRES, ADDUCTION EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT, BUDGET PRINCIPAL :**
 - Approbation du compte de gestion du receveur municipal
 - Adoption du compte administratif 2016
 - Affectation des résultats 2016 au budget primitif 2017
 - Fixation des taux d'imposition pour 2017
 - Vote du budget primitif 2017
- ➔ **INDEMNITE DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**
- ➔ **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DUNOIS-PAYS SOSTRANIEN-BENEVENT/GRAND BOURG :** Adjonction de la compétence « Développement d'un projet de santé pour les nouveaux équipements »
- ➔ **CONVENTION AVEC LE FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS POUR LA FOURNITURE DES REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE (accord de principe)**
- ➔ **MOTION POUR LA DEFENSE DU GUICHET DE LA GARE DE ST SEBASTIEN ET LE RETRAIT DE LA SNCF DE LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MASAP)**
- ➔ **QUESTIONS DIVERSES**

1 LOTISSEMENT DE VILLARD :

Il ressort du résultat de l'exercice 2016

Section d'exploitation :

* recettes de l'exercice	186 210,15 €
* dépenses de l'exercice	179 903,78 €
Résultat de clôture : Excédent	6 306,37 €

Section d'investissement :

* recettes de l'exercice	353 506,09 €
* dépenses de l'exercice	179 903,36 €
Résultat de clôture : Déficit	173 602,73 €

Le compte de gestion et le compte administratif étant identiques, sont adoptés à l'unanimité

Le budget primitif 2017 s'équilibre en recettes et dépenses :

Fonctionnement	347 208,00 €
Investissement	347 207,00 €

Il est voté à l'unanimité**1-2 REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES :**

Il ressort du résultat 2016 :

Section d'exploitation :

* recettes de l'exercice	13 680,15 €
* dépenses de l'exercice	12 096,54 €
* report antérieur (excédent)	1 080,37 €

Soit un excédent de fonctionnement..... 2 663,98 €Section d'investissement :

* recettes de l'exercice	2 735,91 €
* dépenses de l'exercice	550,00 €
* report antérieur	30 367,04 €

soit un excédent d'investissement de..... 32 552,95 €**Le compte de gestion et le compte administratif étant identiques sont adoptés à l'unanimité****Affectation des résultats : (à l'unanimité)**

* en fonctionnement, report du solde créditeur	2 663,98 €
* en investissement, report du solde créditeur.....	32 552,95 €

Le budget 2017 s'équilibre en dépenses et recettes :

En Fonctionnement.....	16 014,00 €
En Investissement	35 288,86 €

Il est voté à l'unanimité**1-3 ADDUCTION D'EAU POTABLE :**

Il ressort du résultat 2016 :

Section d'exploitation :

* recettes de l'exercice	83 659,88 €
* dépenses de l'exercice	159 716,98 €
* report antérieur (excédent)	147 572,69 €

Soit un excédent de fonctionnement..... 71 515,59 €Section d'investissement :

* recettes de l'exercice	13 625,11 €
* dépenses de l'exercice	2 115,66 €
* report antérieur (excédent)	104 464,84 €

soit un excédent d'investissement de..... 115 974,29 €**Le compte de gestion et le compte administratif étant identiques sont adoptés à l'unanimité****Affectation des résultats : (à l'unanimité)**

* en fonctionnement, report du solde créditeur	71 515,59 €
* en investissement, report du solde créditeur.....	115 974,29 €

Le budget 2017 s'équilibre en dépenses et recettes :

En Fonctionnement.....	155 403,00 €
En Investissement	128 126,00 €

Il est voté à l'unanimité**1-4 ASSAINISSEMENT :**

Il ressort du résultat 2016 :

Section d'exploitation :

* recettes de l'exercice	27 675,88 €
--------------------------------	-------------

* dépenses de l'exercice	29 973,52 €
* report antérieur (excédent)	27 762,47 €
Soit un excédent de fonctionnement.....	25 464,83 €
<u>Section d'investissement :</u>	
* recettes de l'exercice	16 603,88 €
* dépenses de l'exercice	9 258,09 €
* report antérieur (excédent)	25 430,07 €
soit un excédent d'investissement de.....	32 775,86 €

Le compte de gestion et le compte administratif étant identiques sont adoptés à l'unanimité

Affectation des résultats : (à l'unanimité)

* en fonctionnement, report du solde créditeur	25 464,83 €
* en investissement, report du solde débiteur.....	32 775,86 €

Le budget 2017 s'équilibre en dépenses et recettes :

En Fonctionnement.....	52 461,00 €
En Investissement	49 349,00 €

Il est voté à l'unanimité

1-5 BUDGET PRINCIPAL :

Il ressort du résultat 2016 :

Section d'exploitation :

* recettes de l'exercice	568 340,29 €
* dépenses de l'exercice	477 809,86 €
* report antérieur (excédent)	205 799,97 €

Soit un excédent de fonctionnement..... 296 330,40 €

Section d'investissement :

* recettes de l'exercice	299 163,14 €
* dépenses de l'exercice	198 152,29 €
* report antérieur (déficit)	105 522,35 €

soit un excédent d'investissement de..... 206 533,20 €

* restes à réaliser	
(recettes).....	8 279,60 €
(dépenses).....	12 336,84€

Pour un besoin de financement de 4 057,24 €

Le compte de gestion et le compte administratif étant identiques sont adoptés à l'unanimité

Affectation des résultats : (à l'unanimité)

* en fonctionnement, solde créditeur.....	296 330,40 €
* en investissement, solde créditeur	202 475,96 €

Les investissements réalisés en 2016 :

Acquisitions : Panneaux affichage municipal (1 488 €) Jardinières (2 265 €) Ordinateurs portables mairie + école (2 514 €), Petit matériel technique (2 905 €), Illuminations (870 €), signalisation sécurité routière (6 407 €), chauffe-eau cantine (1 719 €).

Bâtiments communaux : Cantine (2 634 €) Columbarium (4 430 €) Logement 2 La Cazine (18 775 €) Frais étude accessibilité ERP (2 346 €), Démolition grange Bedant (7 020 €), Salle polyvalente (6 920 €) Voirie (123 175 €).

Non réalisés en 2016, reportés en 2017

Logiciel mairie (780 €), travaux cantine scolaire (2 569 €), aménagement centre bourg (8 223 €) signalisation routière (765 €)

Les investissements prévus en 2017 :

Achats : Informatique mairie (5 000 €) Chaudière mairie (15 000 €)

Travaux : Bâtiments communaux (11 000 €), voirie communale (70 742 €) Travaux en régie (5 000 €) Sécurisation routière (4 054 €) Salle polyvalente : (293 213 €) Accessibilité école (32 413 €) Cimetière (1 000 €) Aménagement bourg (90 000 €) Eclairage public (3 042 €) Extension salle polyvalente (291 863 €)

1-6 - VOTE DU TAUX DES 3 TAXES :

Monsieur le Maire propose que les taux des 3 taxes ne soient pas revalorisés. Ils sont établis comme suit :

Taxe d'habitation : 15,28 %pour une base de 378 800..... soit une recette de57 881 €
Taxe foncière (bâti) 16,98 %.....pour une base de 381 500..... soit une recette de64 779 €
Taxe foncière (non bâti) . 101,23 %.....pour une base de 47 600 soit une recette de48 185 €
Pour un produit fiscal attendu de170 845 €

Le taux des 3 taxes est voté à l'unanimité

Il est ensuite procédé au vote du budget principal :

Le budget 2017 s'équilibre en dépenses et recettes :

En Fonctionnement763 588,00 €
En Investissement745 574,00 €

Le budget est voté à l'unanimité

2 - INDEMNITE DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire expose qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants :

Considérant que la population légale actuelle de la commune de NOTH est de 530 habitants

- **DECIDE** de fixer, avec effet au 1^{er} janvier 2017, le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire :

➔ Au taux maximal, soit 31 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

- **DECIDE** de fixer, avec effet au 1^{er} janvier 2017, le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions d'Adjoint au Maire :

➔ Au taux maximal, soit 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

- **DECIDE** du paiement mensuel des indemnités à l'article 6531 du budget primitif.

- **ACCEPTTE** la décision du 4^e adjoint, de ne pas percevoir l'indemnité qui lui incombe.

Le tableau des indemnités allouées prévu dans la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité est joint en annexe à la présente délibération.

3 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DUNOIS- PAYS SOSTRANIEN-BENEVENT/GRAND BOURG : Adjonction de la compétence « Développement d'un projet de santé pour les nouveaux équipements »

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal la délibération n° 170206-21 de l'Assemblée délibérante de la Communauté de Communes du « Pays Dunois, Pays Sostranien, Bénévent/Grand-Bourg » en date du 6 février 2017, décidant de modifier les statuts par adjonction de la compétence facultative « Développement d'un projet de santé pour les nouveaux équipements » dans le cadre de la compétence Affaires Sociales.

Il soumet au Conseil municipal la note de présentation argumentant cette prise de compétence.

Il rappelle que conformément à l'article L.5211-17 du CGCT, il appartient aux Conseils municipaux des communes membres, de délibérer sur la modification des statuts dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la décision.

Après avoir pris connaissance des motivations de cette décision détaillée dans la note de présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

→ ACCEPTE la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Dunois, du Pays Sostranien, Bénévent/Grand-Bourg, par adjonction de la compétence facultative « Développement d'un projet de santé pour les nouveaux équipements » dans le cadre de la compétence Affaires Sociales

4 - CONVENTION AVEC LE FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS POUR LA FOURNITURE DES REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE (accord de principe)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du départ à la retraite de l'agent technique affecté à la cantine scolaire à compter du 1^{er} août 2017.

Dans le cadre d'une réorganisation de l'ensemble de ce service, une proposition est soumise au Conseil municipal pour que les repas soient fournis par le Foyer des Jeunes Travailleurs de La Souterraine à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017.

A ce titre, Monsieur le Maire sollicite un accord de principe pour ce nouveau mode de distribution des repas à la cantine scolaire.

Il précise qu'une convention liant les deux parties sera signée ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

→ donne son accord de principe à M le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès du Foyer des Jeunes Travailleurs.

→ dit qu'une convention entre les deux parties sera signée ultérieurement.

5 – MOTION POUR LA DEFENSE DU GUICHET DE LA GARE DE SAINT-SEBASTIEN ET LE RETRAIT DE LA SNCF DE LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MASAP)

Le 1^{er} avril 2016, la Direction SNCF a imposé les fermetures de 5 guichets dont St Sébastien. Face à la pression des élus, associations d'usagers et de la Région Nouvelle Aquitaine, la SNCF a effectué une reculade le même jour, en rouvrant, mais a minima. Pour St Sébastien, les jeudis de 14 h à 18 h sauf jours fériés.

Le maintien de l'ouverture des guichets dans les gares **est contractuellement prévu dans la convention TER** et le Conseil Régional s'est dit opposé à leur fermeture. Il travaille à un schéma Directeur sur l'ensemble de la Région.

Parallèlement, des Maisons de Services **AU** public sont progressivement mises en place. Elles consistent à mettre un simple ordinateur relié à Internet dans le hall du bureau de Poste.

Les acteurs officiels qui ont accepté de faire partie du dispositif sont : Pôle Emploi, l'Assurance Maladie, la CNAV, GRDF, la Poste, la MSA et les Allocations Familiales.

La SNCF a refusé de faire partie du dispositif au niveau national, mais accepte de faire partie de certaines MSAP avec comme objectif de faire fermer de **VRAIS** Services Publics, en l'occurrence les guichets dans les gares, **contre l'avis des Régions**.

Les fonctionnalités de la MSAP pour la vente de billets SNCF sont très limitées : pas de possibilité de paiement en chèque bancaire, espèces, chèques vacances, bons retards, bons de réduction Grand Voyageur, obligation d'avoir un mail. Dans de nombreux cas, les usagers sont redirigés vers le guichet d'une gare.

De surcroît, la Charte du Service Public, signée par l'Etat, prévoit notamment « ***que toute réorganisation se traduise par une amélioration dans la qualité des services rendus aux collectivités ou à la population*** », et

de « *faire précéder toute réorganisation ou création d'une véritable concertation, animée par le Préfet, avec les élus, les opérateurs de service public et les usagers* »

Aucune réunion de concertation avec les associations d'usagers ferroviaire n'a été organisée par le Préfet sur la mise en place des MSAP ou la réduction des horaires du guichet de St Sébastien.

En conséquence, le Conseil municipal, à l'unanimité, demande :

➔ **l'ouverture du guichet de la gare de St Sébastien tous les jours de 13 h 15 à 18 h 45.**

➔ **le retrait de la SNCF de la MSAP de St Sébastien.**

➔ **l'ouverture d'une concertation sur les horaires des guichets, mais aussi la grille des dessertes du 1^{er} juillet 2017.**

QUESTIONS DIVERSES :

** Mme MAZAUD demande où en est le projet d'extension de la salle polyvalente. M le Maire indique que suite à la présentation du projet par M. LANGE, il convient de choisir un cabinet de maîtrise d'œuvre.

** Tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles : Il est demandé à chaque conseiller de planifier sa présence pour le 23 avril et le 7 mai.

** GM&S : Les salariés ont transmis une affiche de leur équipe pour affichage à côté des panneaux électoraux

** Aménagement du centre-bourg : une réunion avec le CAUE est prévue le mardi 18 avril 2017 à 14 h 00 à la mairie.

** SIASEBRE : La participation de la commune s'élève à 1 600 €.

La séance est levée à 23 h 00.

Le Maire,
Jean-Claude VITTE

La secrétaire de séance
Stéphanie MONTAGNAC